

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-17(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL

Date de convocation 27 février 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 3

Absents 2

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{er} vice-président

Objet : Demandes de subventions dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2025-2027

Le président expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2027 qui a été voté par le conseil d'administration en séance du 3 mars dernier, le service départemental d'incendie et de secours va lancer des investissements importants

Parmi les acquisitions envisagées, le SDIS 04 va se doter d'une unité légère tout terrain (ULTT) en 2025 et d'une seconde en 2026.

L'acquisition de ce type de matériel devient indispensable avec les conséquences du réchauffement climatique qui entraînent une élévation du risque de feux de forêts en zone montagneuse moins accessible. Ils viendraient compléter notre commando feux de forêts et lui permettraient d'intervenir plus facilement dans des zones qui étaient jusqu'à présent préservées ainsi que lors d'inondations, de glissements de terrains ou d'épisodes neigeux.

De plus, ce type d'équipement opérationnel permet d'intervenir dans tout milieu difficile d'accès (montagnes, domaines skiables, sites classés), ce qui lui confère un caractère de polyvalence.

Le coût est estimé à 80 000 euros toutes taxes (66 666 euros hors taxes) par année.

Afin de financer ces acquisitions, tout en limitant le recours à l'emprunt, je vous propose d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du « fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires au titre de l'axe 2, de l'Union européenne et de la Région Sud.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-17-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025